

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-deux le 28 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.
en exercice : 9
présents : 7
votants : 8

Date de la convocation : 14 septembre 2022

Présents : Monsieur Damien PRELY, Madame Ingrid MAGNARD, Monsieur Dominique LACOFFRETTE, Madame Béatrice DAVOUST, Madame Aurélie CHABROUX, Monsieur Alain LE BLEVEC et Monsieur Cédric CHABROUX

Pouvoirs : Monsieur Erwan LE BLEVEC à Monsieur Alain LE BLEVEC

Absents-excusés : Monsieur Cédric PATRIGEON

Monsieur Dominique LACOFFRETTE a été désigné secrétaire de séance.

29 / AMORTISSEMENT DU COMPTE 2041582

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil que le compte 2041582 est amortissable quelle que soit la taille de la collectivité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- **Décident** d'amortir le compte 2041582 sur 30 ans maximum à compter du 01/01/2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Damien PRELY

Le Secrétaire de Séance,

Dominique LACOFFRETTE, Conseiller municipal



Acte publié le : 07/10/2022

Mode de publication : Site Internet www.cheryenberry.fr

Transmis au contrôle de légalité le : 06/10/2022